

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	17 (1971)
Heft:	7
Rubrik:	En France l'activité de nos sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en France l'activité de nos sociétés

Le tourisme suisse face à la réévaluation du franc

Ce n'est pas sans hésitation ni regret que le Gouvernement suisse s'est vu contraint, devant la crise monétaire qui a secoué l'Europe, de réévaluer le franc suisse.

Dans quelle mesure cette décision peut-elle influencer le mouvement des touristes français vers la Suisse ?

Il convient tout d'abord de réaffirmer que les prix — malgré la légère augmentation qu'ils subiront — restent compétitifs. A qualité égale, le tourisme suisse demeure en effet moins cher que celui de bien d'autres pays.

Grâce aux tarifs dégressifs, aux réductions consenties sur les billets d'aller et retour et circulaires et aux billets et abonnements de vacances, les entreprises suisses de transports — chemins de fer et autocars postaux — délivrent des titres de transport dont les prix sont très abordables. Pour les automobilistes, l'essence coûte, en franc français et au nouveau cours de change : 0,88 F la normale et 0,92 F l'essence super. Les prix des denrées alimentaires sont modiques et seront encore appréciés des Français campagneurs ou passant leurs vacances en chalet ou appartement.

Quant aux hôtels, les prix de pension — tout compris — appliqués aujourd'hui à peu près par tous les établissements sont

comparables, à qualité égale, avantageusement avec ceux des autres pays de tourisme. Et, d'autre part, de très nombreuses villes et stations ont mis au point des systèmes de forfaits comprenant un programme de divertissement. Par exemple : 7 jours dans le canton de Vaud, à la montagne ou au bord du lac pour 280 francs français (soit 20 francs de plus qu'avant la réévaluation). Enfin, on peut être assuré que les hôteliers suisses soucieux de conserver leurs clients français — qui depuis fort longtemps viennent nombreux en Suisse (ils y ont passé près de 3 millions de nuitées en 1970) et qui pour la plupart sont davantage des amis que des clients — s'efforceront de leur faire oublier que maman Helvétia a pris un peu de poids.
(Bulletin du crédit suisse.)

Avis aux Suisses et Suisseuses qui désirent travailler en France

A) Tout étranger, ressortissant d'un pays qui ne fait pas partie du Marché Commun (c'est le cas actuellement de la Suisse), n'est autorisé à exercer une activité salariée en France, même pour une durée si courte soit-elle, qu'avec l'accord du Ministère du Travail (carte de travail). Pour obtenir cette autorisation, il faut un titre qui peut être un contrat de travail ordinaire pour étranger ou un contrat dit « de stagiaire » ou un engagement d'accueil pour les aides-familiales, établi après accord avec un employeur disposé à embaucher le candidat dans une des formes prévues ci-dessus.

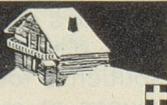
Ainsi, d'une part, l'accès au marché du travail en France

n'est pas libre pour les Suisses et, d'autre part, le rôle d'intermédiaires sur ce marché est réservé aux seuls bureaux de placement officiels ou ceux qui ont été reconnus par l'Etat et sont placés sous le contrôle du Ministère du Travail. C'est pourquoi la Confédération suisse met à votre disposition un tel bureau au Cercle commercial suisse, 10, rue des Messageries, Paris 10^e (métro : Poissonnière ou Gare de l'Est, tél. : 770-20-66 ou 770-20-67), ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures 30. Là vous recevrez gratuitement tous les renseignements sur la marche à suivre pour obtenir les diverses autorisations (carte de séjour, carte de travail) et vous y trouverez les divers formulaires prescrits par l'administration pour ces démarches officielles ; on pourra également vous y donner connaissance des offres d'emploi à l'intention des Suisses qui vous permettront ainsi de choisir, parmi les places vacantes, celle qui vous conviendra le mieux.

Si votre dossier a passé par l'O.N.I. (Office National de l'Immigration) — ce qui est la règle pour les contrats ordinaires en faveur d'un Suisse qui doit venir en France de l'étranger — vous allez obtenir votre carte de séjour et votre carte de travail en suivant les instructions que vous avez reçues par la voie diplomatique française.

Si vous habitez déjà la France, le dossier pour les contrats ordinaires est à déposer auprès des bureaux départementaux de la main-d'œuvre. Le service suisse de placement gratuit au 10, rue des Messageries (voir détails ci-dessus) pourra vous indiquer

**Un déjeuner d'affaires
"pas comme les autres"
Une idée "neuve"
pour un dîner d'amis...**



LA MAISON DU VALAIS
20, RUE ROYALE PARIS 8^e TEL. 742.98.15

l'adresse du bureau compétent (selon votre domicile).

S'il s'agit d'introduire une procédure dite « de stagiaire » en vertu de l'accord franco-suisse du 1^{er} août 1946 vous trouverez à ce même Service suisse de placement gratuit, les formules de contrat de stagiaire et de demande d'extrait de casier judiciaire, l'adresse du médecin pour le certificat médical et le modèle de lettre à établir pour les autorités françaises, tous documents indispensables pour constituer votre dossier qui sera ensuite envoyé par ce Service à Berne et de là à Paris pour suivre la voie obligatoire prescrite par accord entre les administrations des deux pays en cause. La procédure suivra ensuite son cours et vous obtiendrez ultérieurement (six semaines environ) un exemplaire de votre contrat, en retour, avec le visa du Ministère du Travail, en vertu duquel vous pourrez aller retirer votre carte de séjour et votre carte de travail. Si vous cherchez un emploi d'aide-familiale, le Service suisse de placement gratuit pourra vous soumettre de nombreuses propositions, car il dispose toujours d'offres de tous genres dans ce domaine.

B) En cas de difficultés ou pour avoir des éclaircissements, vous pourrez reprendre contact avec le Service suisse de placement gratuit qui vous renseignera ou interviendra si cela est nécessaire.

C) Il appartient à l'employeur de faire inscrire à la Sécurité sociale tous les salariés de son entreprise, donc aussi les Suisses, à quelque titre qu'ils y travaillent. Vous recevrez une carte portant le numéro de votre immatriculation à la S.S. : si vous n'obtenez pas ce document, il est de votre intérêt de vous en inquiéter et d'intervenir auprès de votre employeur pour faire régulariser votre situation aussi rapidement que possible.

D) Comme tout Suisse qui s'établit à l'étranger, le nouveau venu doit s'annoncer à l'Ambassade

ou au Consulat dont relève son domicile en France. N'oubliez pas non plus vos obligations militaires et en particulier celle d'être au bénéfice d'un congé. L'Ambassade vous renseignera à ce sujet.

Du Jura

L'Amicale suisse lédonienne s'est réunie en Assemblée générale à Lons - le - Saunier, le 28 mars 1971, sous la présidence de M. Clerc. Une trentaine d'adhérents ont entendu les rapports — moral et financier —. « Tout sera mis en œuvre a dit le président, pour que notre Amicale prenne un essor nouveau, fête dignement le 10^e anniversaire de notre Société et que nombreux soient les compatriotes qui participeront aux manifestations de l'Amicale. »

La séance a été complétée par la projection de films suisses mis aimablement à notre disposition par l'office national du tourisme. A l'issu de la réunion, le comité a offert un copieux vin d'honneur aux personnes présentes, dans une atmosphère chaude et amicale.

Marseille

Communiqué

Les Suisses de Marseille sont heureux de compter parmi eux deux compatriotes venant de célébrer leur soixantième anniversaire de mariage.

M. Albert Chopard quittait son pays natal, Tramelan (Jura bernois), à l'âge de 20 ans pour se rendre aux U.S.A. via Marseille. Son escale en notre ville devait être courte, mais elle se prolongea puisqu'il y vit encore.

C'est en effet dans la cité phocéenne qu'il rencontra sa future épouse. Leur union fut célébrée le 27 mai 1911. M. Chopard créa par la suite une horlogerie en gros, entreprise dont il fût l'âme jusqu'à ces dernières années. Il créa entre autres deux marques de montres dont les ébauches sont suisses.

Deux auteurs suisses distingués à Paris

Lors de sa grande fête annuelle au Palais de la mutualité, présidée par le Dr Roger Pinoteau et le général Cressaty, la société d'encouragement et d'éducation « arts, sciences, lettres », à Paris, a décerné un diplôme avec médaille d'argent à deux auteurs suisses pour l'ensemble de leur œuvre. Il s'agit de M. Henri Perronchon (distinction signalée dans notre précédent nûro) et de Mme Liliane Betant, poétesse à Genève et déléguée pour la Suisse de la société des poètes et artistes de France. Mme Betant a en outre reçu récemment le diplôme de l'Académie des sciences de Rome.

Allocution prononcée lors de l'Assemblée générale de la Société helvétique de bienfaisance et de la Maison suisse de retraite, le 6 mai 1971 par M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse en France

(Extraits)

Mesdames et Messieurs,
Notre communauté a perdu en Edouard-Marcel Sandoz l'une de ses plus éminentes personnalités. Il l'a honorée par ses œuvres de sculpteur et de peintre. Artiste probe et exigeant, il a témoigné, tout au long d'une existence exceptionnellement bien remplie, des plus grandes qualités de cœur. Vos deux sociétés ont reçu maintes fois le témoignage de son extrême générosité. Son nom restera attaché à toutes les réalisations de notre communauté. Donnant le meilleur de lui-même, tant à son pays d'origine qu'à son beau pays d'accueil, il a apporté son soutien à toutes les idées généreuses et œuvré pour le rayonnement de notre pays et de l'amitié franco-suisse. Son souvenir restera gravé dans le cœur

de tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher.

Les festivités qui ont marqué le 150^e anniversaire de la société helvétique de bienfaisance ont permis d'élaborer un bilan, celui de l'expérience, du dévouement et de la générosité au service du bien commun.

Il s'agissait de souligner une étape, d'honorer les artisans de tant de réussites, de prendre la mesure du bel édifice construit durant un siècle et demi...

...Quand ce mouvement est sans cesse une recherche du bien, quand il est sans cesse tourné vers le mieux-être des plus déshérités, quand il s'efforce de corriger les inégalités, les institutions qui l'animent gardent leur raison d'être...

Tout cela, Mesdames et Messieurs, vous le savez. Votre présence ici, votre appui n'ont pas d'autre mission que de rendre notre monde plus habitable, et d'abord à ceux que les circonstances ou l'âge mettent en situation difficile ou menacent de réduire à la portion congrue. L'évolution du monde, le progrès, pas plus que l'intervention de l'Etat ne suffisent à éviter, aujourd'hui et demain, la répétition de telles circonstances. Au contraire, on peut craindre que les mutations que subit actuellement notre société ne les multiplie.

Ce qui, par contre, me paraît changé, c'est l'étendue du mouvement de solidarité que nécessite l'action d'organismes comme la S.H.B. et la Maison suisse de retraite. Animés jusqu'ici par une poignée de compatriotes généreux et soucieux de leur devoir, ils devraient, demain, pouvoir compter sur l'appui le plus large de notre communauté.

A travers vous, c'est ainsi à tous que je souhaite m'adresser.

A cette nécessité d'un vaste élargissement des assises de votre activité, il y a, à mes yeux, deux raisons aussi impérieuses l'une que l'autre.

Des nécessités pratiques d'abord. Plusieurs problèmes à résoudre requièrent des fonds

importants. Je ne citerai que les questions de réfection et de modernisation de l'immeuble et des locaux et celle, **urgente** — et j'insiste sur cette urgence — posée par les compatriotes âgés dont l'état exige des soins particuliers.

Le rapport de M. Devolz indique l'excellent travail fait par la commission saisie de ce problème. Je la félicite et l'en remercie, tout en souhaitant vivement qu'elle continue à aller de l'avant, les autorités fédérales, de leur côté, paraissant disposées à apporter leur concours.

Une communauté comme la nôtre, issue d'un pays dont les réalisations sont souvent exemplaires, se doit de résoudre ces problèmes de l'environnement de nos personnes âgées, en leur appliquant des solutions non moins exemplaires.

Ensuite, cette transformation répond à des préoccupations qui relèvent de l'éthique. Il s'agit de proposer à tous les hommes de bonne volonté qui composent notre communauté un but qui justifie leurs efforts communs, une « raison d'être » comme disait C.-F. Ramuz, débordant leurs intérêts immédiats.

Il ne s'agit pas seulement pour chacun de faire la preuve de sa capacité à effectuer ce dépassement ni de donner simplement la mesure de sa générosité ou de son dévouement.

Au-dessus de cette démarche personnelle, rendue si importante par l'aridité du temps présent, je place sa répercussion sur la vie des Suisses de Paris et de France. Toute empreinte de cette disponibilité de chacun, ne serait-elle pas susceptible de trouver de grands développements dans tous les domaines, social, économique, culturel, puisque cette coopération, qui s'exercerait dans un sens, pourrait aussi se déployer dans les autres ?

Vos sociétés, qui abordent une nouvelle ère de leur longue histoire, devraient, à mon sens, axer leur activité des années qui

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Telex : 23922 Fischer Paris

vienennent sur ce grand rassemblement. Elles en ont l'autorité, née de l'expérience, et l'ambition, issue de la claire vision de ce qu'il est nécessaire d'entreprendre. Il dépend d'elles que notre communauté ait une âme collective ou qu'elle n'en ait point, c'est-à-dire qu'elle vive ou s'étoile.

Peut-être l'une de vos tâches les plus urgentes consistera-t-elle à rechercher les voies et moyens qui vous permettent de gagner de nouveaux membres. Peut-on espérer que chacun d'entre nous tente, dans un premier mouvement, d'y intéresser ses amis et connaissances. Il y a là une action à la portée de tous.

Ainsi tracé, le chemin qui s'ouvre devant vous est certes ardu, mais je sais que vous vous y engagerez résolument et avec confiance, accomplissant ainsi l'épanouissement de l'œuvre fixée par les fondateurs de la S.H.B. et de la Maison de retraite. Par là même, transcendant ainsi l'idéal de vos institutions, c'est tous les Suisses de France que vous servirez.

En souhaitant que ces quelques propos trouvent un écho au-delà de notre assemblée de ce soir, j'aimerais conclure en vous assurant que vous trouverez auprès de mes collaborateurs et de moi-même tous les appuis que nous sommes en mesure de vous apporter.

Tout en m'associant chaleureusement à l'hommage rendu à votre vice-président, M. le Dr Franz Bossard, je termine, une fois de plus, en vous exprimant, Monsieur le Président (Dr. Landolt), une vive gratitude : elle est à la mesure de l'œuvre irremplaçable dont vous avez la charge. Puis-je vous prier de la partager avec les membres de votre comité, avec M. et Mme Dietrich, Mmes Brinett et de Sax et tous ceux qui vous aident tout au long de l'année, ne ménageant ni leur peine ni leurs efforts au service du bien commun.

53^e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France

La 53^e Assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en France s'est tenue le jeudi 13 mai 1971, sous la présidence d'honneur de M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse en France.

Le rapport du Conseil d'administration pour l'année 1970 a fait apparaître l'importance des relations commerciales entre la France et la Suisse. Ainsi la France en 1970, fut le deuxième fournisseur de la Suisse, après la R.F.A. ; et son quatrième client, suivant la R.F.A., l'Italie et les U.S.A.

La balance commerciale franco-suisse a été très favorable à la France ; c'est ainsi qu'en 1970, les exportations françaises vers la Suisse ont totalisé 3.362 millions de francs suisses, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Les exportations suisses vers la France se sont montées à 1.806 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation limitée de 5,1 %. Le solde en faveur de la France s'établit dès lors à 1.556 millions de francs alors qu'il était de 1.035 millions en 1969.

Dans son allocution, M. Georges E. Reymond, président de la Chambre de commerce suisse en France, a relevé le caractère incertain de plusieurs facteurs de la société actuelle. Dans le domaine des relations franco-suisses, M. Georges E. Reymond a préconisé des accords industriels de nature à resserrer les liens qui existent entre les deux pays, et ceci surtout dans le domaine important de la sous-traitance, à laquelle l'on n'accorde pas encore l'intérêt qu'elle mérite.

Un accroissement de l'effort de sous-traitance vers la France entraînera toutefois des contraintes

et des impératifs auxquels les industriels français devront attentivement veiller : qualité du travail, compétitivité, délais de livraison.

A l'issue de l'Assemblée générale, au cours d'un dîner conférence, M. Maurice Herzog, ancien ministre, député de la Haute-Savoie, président du groupe d'amitié France-Suisse de l'Assemblée nationale, présenta un aperçu des relations franco-suisses à l'époque du Marché Commun.

Les propos de M. Herzog furent essentiellement consacrés aux problèmes touristiques, industriels et commerciaux, tout en évoquant leur évolution dans le cadre européen. M. Herzog a notamment souligné le problème de la main-d'œuvre frontalière française, et ses aspects d'ordre social et fiscal, qui sont alarmants. Aussi, propose-t-il que des solutions soient recherchées en commun, par des négociations bilatérales, pour créer, si possible, un véritable marché franco-suisse du travail.

Quant à la place de la Suisse dans la future Europe, M. Herzog a exprimé la crainte qu'une Suisse tenue à l'écart d'un nouvel ensemble européen soit en réalité plus dépendante que si elle se trouvait finalement à l'intérieur de celui-ci. En effet, au-delà d'un certain seuil, le volume des échanges économiques entraînerait une relative dépendance.

La Suisse doit, selon M. Herzog, avoir sa place en Europe et, jouer son rôle, que ce soit sous la forme d'une adhésion au Marché Commun, d'une association ou d'un statut spécial.

Hôpital suisse de Paris

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association de l'hôpital suisse de Paris s'est tenue le 8 avril 1971, dans les locaux mêmes de l'hôpital, en présence d'une nombreuse assistance. M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse

en France, accompagné de plusieurs de ses collaborateurs, honoraît la réunion de sa présence. Au cours de son allocution, l'ambassadeur a évoqué en termes particulièrement chaleureux l'action de l'Association et de la direction de l'hôpital.

Cette action est notamment décrite dans le rapport annuel présenté à l'Assemblée par le Conseil d'administration de l'Association. Il en ressort que le taux d'occupation des quelque cent lits de l'hôpital oscille actuellement entre 85 et 90 %, après avoir connu une progression constante depuis que ce bel établissement a été mis à la disposition du public, en avril 1970.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1970 près de 400 personnes ont reçu des soins à l'hôpital, la durée moyenne d'hospitalisation étant de 32 jours pour chaque patient. L'effectif du personnel de l'hôpital est d'environ 90 personnes, chiffre usuel pour cette catégorie d'établissement, et la présence d'un petit groupe d'infirmières suisses est particulièrement appréciée par nos compatriotes hospitalisés.

Au cours de l'année 1970 différentes conventions, une dizaine au total, ont été passées tant avec les services de santé des autorités intéressées qu'avec la Sécurité sociale. Ces conventions définissent le régime de l'hôpital, qui a été décrit dans le numéro spécial (juin 1971) du « Messager », et qui, ainsi qu'on le sait donc, est particulièrement avantageux quant aux possibilités de remboursement ou de prise en charge directe par les différentes instances de prévoyance sociale, Sécurité sociale ou mutuelles par exemple.

Autre élément mentionné dans le rapport, et qu'il convient de relever, c'est que l'hôpital comporte différents services de consultations externes, dits de « dispensaire », qui sont à la disposition de tous sur rendez-

vous pris auprès du secrétariat médical de l'hôpital (tél. : 644-40-00). Consultation médicale, radiologie, kinésithérapie, analyses diverses, électrocardiogrammes y sont, entre autres, pratiqués.

Signalons enfin que l'Assemblée générale ordinaire a été immédiatement suivie d'une Assemblée extraordinaire dont l'objet était d'apporter aux statuts de l'Association des modifications rédactionnelles lui permettant de recevoir des legs, et ce, confor-

Le saviez-vous ?

Parmi les sociétés de la colonie suisse de Paris, il en existe une depuis 1863 : « la Société suisse de gymnastique de Paris » ! Elle a traversé 3 guerres, a eu des hauts et des bas... Mais nous ne voulons pas conter son histoire, ce n'est pas le propos de cet article !

Si vous voulez connaître sa vie pendant ces 108 ans, vous trouverez en fin de ces quelques lignes, les moyens de vous documenter.

Mais peut-être, aimeriez-vous connaître ses activités et ses buts à l'époque présente ? Quatre sections différentes sont actuellement en activité :

1^o **Les actifs** : qui travaillent au gymnase - 29, rue de la Lanquette (métro Daumesnil) le mardi soir de 21 h à 22 h 30. Mise en train, exercices aux barres, trampoline et pour la détente finale, un jeu de volley ball.

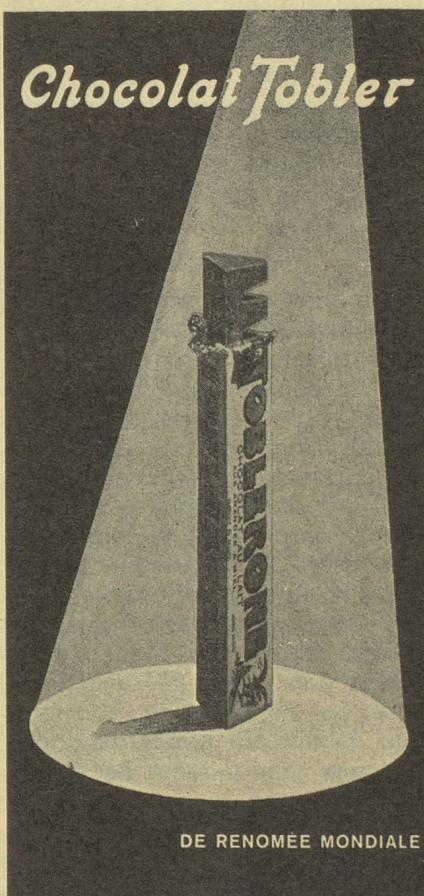
On commence dès maintenant l'entraînement en vue de la grande fête fédérale de gymnastique qui aura lieu en juin 1972 à Aarau. Quel beau voyage en perspective : la participation à une telle fête sera et restera un souvenir inoubliable. Demandez leur avis aux anciens !

2^o **Section dames A :**

La petite salle - 15, rue des Bauches (métro Muette), permet aux dames, des évolutions et exercices d'assouplissement, basés sur l'école suisse, dont la monitrice a suivi les cours (tous les jeudis de 20 h à 21 h 30).

3^o **Section dames B :**

Crée tout récemment, cette section est dirigée par une monitrice professionnelle, issue de l'école réputée Simon Siégen. C'est la méthode française de gymnastique d'as-



mément aux dispositions réglementaires nouvelles en vigueur depuis peu.

Les différents rapports présentés par le Conseil aux deux assemblées, ainsi que les rapports du trésorier et des commissaires aux comptes ont été unanimement approuvés.

souplissement et d'entretien. Tous les muscles sont alternativement en action (gymnase - 29, rue de la Lancette, tous les mercredis de 21 h à 22 h 30).

4^e **La section des actifs vétérans** : pour les hommes de 30 à 75 ans. Il faut voir ces hommes, dont certains ont été des actifs valeureux, qui veulent maintenir et qui maintiennent leur souplesse. Les séances ont lieu tous les mardis, au gymnase - 25, rue de la Bidassoa, de 18 h 30 à 19 h 30, et sont suivies du verre de l'amitié, souvent accompagné d'un chant du pays.

Venez nous voir, jeunes et moins jeunes, faites partie de la grande famille des gymnastes. Nous vous remettrons la brochure de notre centenaire, qui vous racontera la vie de la Société suisse de gymnastique de Paris.

Le président,
Alfred AMON.
16, rue Taine,
Paris 12^e.
Tél. : 307-61-43

« Nous avons le regret de faire part du décès de notre compatriote

PAUL MACART

décédé subitement le 24 avril 1971 à l'âge de 84 ans à son domicile, 40, rue du Château à Deuil (95).

« Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 28 avril 1971.

« Le défunt était pendant de longues années directeur sportif de l'Union sportive suisse de Paris, qui perd en lui un des ses membres des plus méritants. »

J. K.

littérature

François de Vaux de Foletier Mille ans d'histoire des Tsiganes (1)

La notion husserlienne de « Flux de vécu » joue pleinement dans cet admirable volume d'histoire que l'illustre chartiste et sociologue François de Vaux de Foletier consacre à ses amis de longue date les Tsiganes et dont voici un bref survol en guise de compte rendu de lecture.

C'est à Bâle — comme de juste — que paraît au début du XVI^e siècle, la « Cosmographie universelle du géographe allemand Sébastien Münster qui durant un chapitre s'attache à traiter des Tsiganes.

Or, ce que Sébastien Münster dit du peuple errant a très certainement contribué à faire assumer aux Suisses une attitude de défiance et de défense à l'encontre des Tsiganes, car le fait est que Sébastien Münster narre que lors d'un séjour à Heidelberg il a interrogé des Tsiganes ; mais, dit-il ; **ils ne veulent ou ne peuvent répondre de façon précise à mes questions ; à des traditions vraies ou fausses, ils mêlent des noms de pays lointains ou de peuples étranges dont ils ont oui parler au cours de leurs randonnées. Ils disent que pénitence leur est faite de circuler le monde comme pélerins et allant en voyage, et que pre-**

mièrement ils sont sortis de la Basse Egypte. Mais ce sont fables... J'ai entendu moi-même d'un pendard de cette belle troupe, qui était du conseil de leur comte, que quand ils veulent retourner en leur pays, ils sont contraints de passer par la terre en laquelle habitent les Pygmées qui sont gens de petite stature, à savoir de la hauteur d'une coudée lesquels on prend avec des rets ou filets comme ici on prend les lièvres.

On est tenté d'imaginer la scène de la lecture de ce texte fabuleux donnée aux femmes et aux enfants par un fermier érudit à l'heure de la veillée dans la campagne bâloise enneigée.

Et c'est donc pour concrétiser l'attitude de défiance à l'encontre des Tsiganes que dès 1741, l'assemblée de Lucerne défendait aux « Zeginer » qui étaient apparus en Suisse depuis un peu plus d'un demi-siècle de rester sur le territoire de la Confédération.

Cela dit, il nous reste d'ajouter que ce livre captivant de François de Vaux de Foletier réserve à ceux-là qui puisent la vie de l'esprit dans leur passion de l'histoire ressuscitée par un grand écrivain, de longues heures d'enrichissement et de rêve.

S.

(1) Fayard, éd. Paris.

Avez-vous réglé votre abonnement au

« MESSAGER SUISSE DE FRANCE »

Prix de l'abonnement : 15 F

par C.C.P. 12273-27

ou chèque bancaire